



APPRENTISSAGE DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

CE QU'IMPOSE LA RÉFORME

Réforme du lycée professionnel

- 1 UFA imposée dans chaque LP ou SEP
- Mixage des parcours
- Mixage des publics
- Attestations de blocs de compétences en formation initiale
- « Sécurisation » des parcours
- Individualisation des parcours

Loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »

Volet apprentissage

- Apprentissage jusqu'à 30 ans
- Financement au contrat
- Entrée en formation à tout moment de l'année
- Facilitation des ruptures des contrats d'apprentissage
- Intégration de l'apprentissage dans les missions des GRETA
- Remise en cause de la validité des diplômes de l'Education nationale et généralisation des blocs de compétences.
- Développement des formations à distance

Le mixage des parcours permet un changement de statut en cours de cycle de formation (ex : un an sous statut scolaire, deux ans en apprentissage [1+2]).

La sécurisation des parcours permet, en cas de rupture du contrat d'apprentissage, de poursuivre sous statut scolaire son cycle de formation, sans attendre la prochaine rentrée.

De ces deux principes découle le troisième : **le mixage des publics qui autorise** le regroupement de statuts différents (scolaires + apprentis+ formation continue) dans une même division, dans le cadre d'un cycle de formation certifié par un diplôme ou un titre professionnel.

Ce mixage des publics augmente le risque de l'annualisation de notre temps de travail et par-là même celui de remettre en cause le statut particulier des PLP. Pour mémoire, les apprentis sont des salariés qui ont 5 semaines de congés payés, le reste du temps ils sont en alternance et les régions souhaitent « optimiser » l'utilisation des plateaux techniques des LP pour lesquels elles ont investi.

NOS CRITIQUES

- ⚠ Détérioration des conditions de travail : amplitudes hebdomadaires variables, péréquation avec les PFMP des élèves sous statut scolaire, surplus de travail administratif, augmentation des effectifs en présentiel ou « à distance », une « individualisation » des enseignements surréaliste d'où une perte de sens du métier et une augmentation de la souffrance au travail.
- ⚠ Apprentissage jusqu'à 30 ans, facilitation des ruptures des contrats et entrée en formation à tout moment nous contraignent à intervenir devant un public hétérogène et mouvant avec une fluctuation constante des effectifs d'où une désorganisation complète du service hebdomadaire et annuel où il sera très difficile de prendre en compte les spécificités de chacun.
- ⚠ Accroissement de la charge de travail et aucune rémunération supplémentaire.
 - ➔ Mixage scolaires + apprentis ou partage du service entre scolaire et apprentis → pas de rémunération supplémentaire (ou à la marge) car ces deux publics font partie de la formation initiale.
 - ➔ Mixage scolaires + stagiaires de la formation continue → pourcentage très variable selon les GRETA de l'indemnité horaire prévue réglementairement par stagiaire. Remise en cause du décompte de temps de travail systématique du « une heure payée pour une heure en face à face ».
 - ➔ Interventions face à des apprentis ou à des stagiaires de la formation continue, sans mixité → **le financement au contrat** conduira à une baisse des taux horaires existants.
- ⚠ Le public scolaire déjà fragile et hétérogène sera sans aucun doute la première victime de cette réforme qui vise en réalité des économies sur la formation des enfants des CSP les moins avantagées. Le public d'apprentis ou de
- ⚠ Stagiaires de la formation continue sera en grande majorité composé demandeurs d'emploi envoyés par Pôle Emploi qui viendront « remplir les sections » et n'auront, pas plus que nos élèves, le choix de leur formation.

La réforme va donner naissance au PLP 3 en 1 qui deviendra formateur professionnel avec un risque très grand d'annualisation du temps de service et une remise en cause des 18 heures de service réglementaire.

NOS PROPOSITIONS

Les PLP ne rejettent pas la formation continue et l'apprentissage dispensés dans les lycées professionnels mais ils refusent le mixage des publics ingérable pédagogiquement. Nous demandons :

- Que la formation initiale sous statut scolaire reste spécifiquement une des trois voies du lycée.
- Que l'intervention face à d'autres publics se fasse sur la base du volontariat avec une rémunération supplémentaire le cas échéant.



Intersyndicale engagée dans la lutte contre la réforme de la voie pro du lycée